



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1883

Attribution d'une subvention d'investissement de 15 000 euros à l'association Cercle de l'Aviron de Lyon pour l'acquisition d'un bateau d'aviron de course - Opération n° 60046586

Direction des Sports

**Rapporteur** : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**SEANCE DU 7 JUILLET 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme POPOFF Sophia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1883 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 15 000 EUROS A L'ASSOCIATION CERCLE DE L'AVIRON DE LYON POUR L'ACQUISITION D'UN BATEAU D'AVIRON DE COURSE - OPERATION N° 60046586 (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon.

Par délibération n° 2021/676 du 25 et 26 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le lancement de l'opération n° 60046586 « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 » et son financement par affectation de l'AP « Enveloppes sports 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 00004.

Par délibération n° 2022/1811 du 7 juillet 2022, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont « Enveloppes sports 2021-2026 », n° 2021-2, programme n° 00004.

Fondé en 1890, le Cercle de l'aviron de Lyon est une des plus anciennes associations sportives lyonnaises. Installé sur les berges de Saône quai Clémenceau à Caluire-et-Cuire, le club compte près de 300 adhérents-es qui pratiquent l'aviron en loisir ou en compétition. L'association a également développé des sections Aviron santé, AviFit (aviron indoor), et l'accueil des publics scolaires et universitaires. Le Cercle de l'aviron compte parmi ses rangs les médaillés d'or aux Jeux olympiques de Tokyo 2021 Hugo Boucheron et Matthieu Androdias.

L'association Cercle de l'aviron de Lyon créera la saison prochaine 2022-2023 une section Master féminine au sein du club, engagée en compétition adultes (hors haut niveau). Cette section sera ouverte notamment aux rameuses de l'Aviron santé qui avaient repris l'activité physique suite à un cancer du sein et qui ont progressé dans leur pratique durant ces dernières saisons. Les jeunes compétitrices qui rament actuellement dans des bateaux prévus pour des gabarits supérieurs intégreront également cette section.

Pour assurer l'ouverture de cette section dédiée, le Cercle de l'aviron souhaite acquérir un bateau d'aviron de course (quatre de couple sans barreur).

Cet investissement s'élève à un montant de 30 272 euros.

La Ville de Lyon souhaite apporter son soutien à cette association pour la création d'une section féminine. Je vous propose de leur allouer une subvention d'investissement de 15 000 euros.

Pour mémoire, l'association Cercle de l'aviron de Lyon a perçu en 2022 une subvention de fonctionnement de 35 000 euros.

Vu la délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 ;

Vu la délibération n° 2021/676 du 25 et 26 mars 2021 ;

Vu la délibération n° 2022/1811 du 7 juillet 2022 ;

Vu ladite convention d'application financière ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention d'équipement de 15 000 euros est allouée à l'association Cercle de l'aviron de Lyon pour l'achat d'un bateau d'aviron de course (quatre de couple sans barreur).
- 2- La convention d'application financière susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Cercle de l'aviron de Lyon, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, article 20421, fonction 324, programme 00004/AP 2021-2, opération 60046586.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET